

Spécial règlement APHA

Sc 192 Trail en main

Cette Classe est réservée aux chevaux de 1 an . Les points accumulés pourront permettre d'obtenir un ROM. Par contre les points ne compteront pas pour un championnat APHA ou tout autre prix APHA.

A- Règlement général de la classe :

- 1- **Western Attire Tack** : Voir règlement SC-235 et SC-240.
- 2- Nombre de chevaux pouvant être présentés par la même personne : Voir règlement SC-185 E

B- Procédure de jugement :

- 1- Jugement de la performance : Cette classe sera jugée sur la capacité du cheval à franchir les obstacles . Les juges assigneront une valeur à chaque obstacle et des points seront ajoutés ou soustraits de ce score en fonction de la performance du cheval sur l'obstacle.
- 2- Les chevaux pourront être pénalisés dans les cas suivants :
 - a. Le cheval présente une allure artificielle ou mécanique
 - b. Le cheval sera pénalisé s'il touche ou démolit un élément du parcours et s'il met trop de temps à approcher les obstacles.
 - c. **La variation extrême de la demande sera pénalisée.**
 - d. Motif de disqualification :(Ne doit pas être classé) Le cheval échappe à son présentateur. Le présentateur ne porte pas son numéro de manière visible. Tous les abus physiques sur le cheval. Un entraînement excessif. L'utilisation de matériel impropre. La perte de contrôle ou une désobéissance sévère qui mettent en danger les autres incluant par exemple : Morsure ,coup de pied ,le cheval se cabre, tape ou tourne sans arrêt autour de son présentateur. Le présentateur se tient du mauvais côté du cheval.
- 3- Déroutement du parcours.
 - a. Allures . Le parcours doit être tracé pour permettre à chaque cheval de démontré le pas et le trot entre les obstacles. Une distance suffisante doit être prévue pour permettre aux juges d'évaluer l'allure. Celle-ci doit être celle d'un cheval de trail.
 - b. Ajout ou soustraction des points. Des points peuvent être ajoutés ou soustraits du score total d'un cheval en fonction de son attitude , de son comportement , de son style et de sa manière de « voyager »
 - c. Refus. Après 3 refus sur un obstacle le présentateur doit passer à l'obstacle suivant. Après 3 refus sur 3 obstacles différents, le présentateur est disqualifié et on lui demande de quitter le parcours.
 - d. Fautes majeures . Un cheval qui fait une faute majeure pendant le parcours (démolition d'obstacle etc.....) Ne doit pas être classé devant un cheval qui fait un parcours propre.
 - e. Fautes mineurs. Cheval mal pensé ou mal trimmé . Licou ou laisse sale mal ajusté , brisé ou mal assorti. Rigidité excessive , mouvement artificiel , non naturel autour du cheval ou en marchant . Utilisation excessive d'ordre verbaux. Tenu continue de la chaîne de la laisse, une laisse enroulé trop serrée autour de la main ou traînant à terre. Changement de la main qui tient la laisse sauf quand le règlement le demande . Mouvement non contrôlé du cheval lors d'un déplacement. Mauvais arrêt du cheval (de travers) .Déplacement, reculé ou virage de travers ou trop apathique. Non maintien du pied de pivot pendant un pivot .Exécution d'une manœuvre au mauvais endroit mais le cheval reste dans le parcours .

C. Tracé du parcours :

- 1-Utiliser **Care In Setting Up Course** . Une attention particulière doit être portée pour éviter la mise en place d'un obstacle qui puisse être dangereux pour le cheval ou le présentateur. Les obstacles doivent être disposés de manière à ce que le parcours se fasse d'une manière rapide et efficace.
- 2- Changement de procédure. Quand les conditions ou les équipements ne permettent pas la mise en place des obstacles comme spécifié et qu'un changement de procédure ou de main sur la laisse est nécessaire, tous les compétiteurs doivent être avertis que ce changement est permis.

D. Le présentateur :

- 1-Le présentateur doit tenir son cheval uniquement de la main droite la ou commence la chaîne et se tenir à la gauche de son cheval. La chaîne doit être passé sous le menton ou attaché ou licou. Le présentateur doit tenir la laisse enroulée large de la main gauche sauf dans les cas suivants :
 - a- Transporter un objet d'un point à un autre.
 - b- Traîner un objet d'un point à un autre.
 - c- Ouvrir ou fermer une porte , porte main gauche seulement. Dans ce cas la laisse peut être tenue de la main droite.
 - d- Pas de côté : Dans ce cas , la laisse peut être tenue dans la main droite à la tête du cheval.
- 2- Le présentateur doit être calme , confiant, sûr de lui , courtois et avoir l'esprit sportif tout le temps. Il doit continuer à présenter son cheval jusqu'à ce que la classe soit finie ou qu'il ait été excusé.
- 3-Tous les arrêts doivent être droits, doux et réactif, le cheval restant droit. Les reculées et les **virages** doivent être exécutés du côté gauche du cheval. Le présentateur doit faire face au cheval lorsqu'il recule.
Exception : Lors du passage d'une porte , le présentateur n'est pas obligé de faire face à son cheval. Le cheval dit reculé la tête , l'encolure est le corps droit ou incurvé selon la demande.
- 4- Lors de l'exécution d'un virage à droite , le présentateur doit faire face au cheval et le faire tourner de cette place. Dans les virages de 90 degrés et moins, on peut conduire le cheval dans la direction. Pour 90 degrés ou plus, le cheval doit pivoter vers la droite sur le postérieur gauche en croisant les antérieurs.
- 5- Le présentateur ne doit jamais toucher le cheval excepté pour les pas de côté.

E. Les obstacles :

Le parcours doit inclure minimum 6 obstacles et maximum 8. Il doit être tracé en utilisant les obstacles de chacune des divisions suivantes avec un maximum de 2 obstacles par division.

La difficulté des parcours doit augmenter au cours de la saison en gardant en mémoire que cette classe à pour but de monter les obstacles de trail à un yearling et non d'en faire un cheval d'obstacle trail à la fin de sa première année. Les parcours de janvier doivent être basiques comparé au tracé des parcours ultérieurs.

Division A

1-Marcher par-dessus : Un obstacle d'au moins 4 pôles espacées de 20 à 24 pouces. Elles peuvent être posées sur le sol ou surélevées au maximum de 10 pouces. Elles peuvent être en ligne droite, courbe ou en zigzag.

2-Trotter par-dessus : Un obstacle d'au moins 4 pôles espacées de 36 à 40 pouces. Elles peuvent être posées au sol ou surélevées au maximum de 10 pouces. Elles peuvent être en ligne droite, courbe ou en zigzag.

Note : Pour les courbes ou Zigzag, on mesure la distance du milieu de la pole au milieu de la suivante.

Division B

1-Pas de côté : Un objet de nature et de longueur sécuritaire peut-être utilisé pour démontrer la **réactivité** du cheval à des signaux sur son flanc. Si l'obstacle est surélevé, la hauteur ne doit pas excéder 2 pieds. L'obstacle doit être bâti pour que cheval soit obligé de faire des pas de côté sur la droite ou la gauche suite à une pression ou un signal sur ou près de son flanc. L'obstacle doit être disposé sur le parcours de manière à ce que le cheval ne le traverse ou ne l'enjambe pas pendant les pas de côté. Le présentateur est autorisé à toucher le flan du cheval pendant les pas de côté.

2-Lime circle :

on peut :

- a- Tourner sur les antérieurs avec ceux-ci à l'intérieur du cercle les postérieurs tournant à l'extérieur du cercle . Le présentateur doit tenir le cheval et la laisse de la main gauche.
- b- Tourner sur les postérieurs , ceux-ci à l'intérieur du cercle , les antérieurs tournant à l'extérieur du cercle.

3- Carré, minimum 8 pieds de côté. Enter dans le carré . Lorsque les 4 pieds sont dans le carré, faire un pivot de 360 degrés ou moins et sortir. Les pieds du présentateur doivent aussi rester dans le carré.

4- Porte. La porte doit faire au minimum 4 pieds de long et 4 pieds de haut et doit pouvoir être ouverte par le présentateur de la main gauche . Il est permis de tenir la laisse de la main gauche pendant le passage de la porte . La main droite doit tenir la porte tout le temps ou il y a des pénalités et le score sera en conséquence.

Division C

1- reculer. Il y a plusieurs solutions :

- a- Les pôles sont droites, en L double L V ou U ou de formes similaires. Les pôles doivent être au sol espacées de 30 pouces minimum. Le présentateur peut rester en dehors ou en dedans des pôles
- b- Barils ou cônes, au minimum 3 espacés au minimum de 36 pouces. Le présentateur et le cheval peuvent passer ensemble entre les cônes ou les barils.
- c- Triangle. Espacement de 36 pouces minimum à l'entrée et 40 pouces minimum de côté.

Note : Si on utilise des barrières de délimitation pour les cas b et c Elles doivent être à 3 ou 4 pieds de chaque obstacle.

- 2- Pont. On doit utiliser un pont posé à terre de hauteur maximum 12 pouces avec ou sans des garde-fou éloigné d'au moins 48 pouces .
- 3- Passage de l'eau. Un fossé ou une mare peu profonde doivent être utilisés. L'obstacle doit être assez large pour que les 4 pieds du cheval plongent dans l'eau lors de la traversé. On ne doit rien placer dans l'eau. On peut utiliser un carré et simuler l'eau. Si on utilise de l'eau le présentateur doit se tenir à gauche de l'obstacle pendant que le cheval traverse.
- 4- Simuler de l'eau. On peut utiliser une bâche en plastique correctement fixée au sol de manière que le cheval ne puisse pas se prendre les pieds dedans en le traversant.

Division D

- 1- Transporter un objet. N'importe quel objet sauf un animal ou une volaille , de taille et de poids raisonnable peut être transporté d'un point à un autre.
- 2- Tirer ou pousser. Tout objet de taille et de poids raisonnable sauf un animal ou une volaille peut être tirée ou poussée par le présentateur. L'objet doit être placé sur le parcours à gauche du présentateur et la laisse peut être tenue de la main droite.
- 3- Boîte aux lettres. Enlever et/ou replacer des objets. Les pas de côté sont optionnels.

Note : Obstacles 1 et 3 . Si les obstacles doivent être pris ou reposés , ouverts ou fermés sur la droite du cheval , le présentateur est autorisé à tenir son cheval et sa laisse de la main gauche.

4- **Animal Hide** : Se rendre à côté de **Animal Hide**

- 5- Serpentine. Obstacle composé de 4 poteaux . Barrière de délimitation optionnelle. L'obstacle se franchit au pas ou au petit trot. Les barrières sont des pôles parallèles à 4 pieds minimum des poteaux. Franchissement au pas : 4 pieds minimum entre chaque poteau de base à base. Au trot 7 pieds minimum.
- 6- Trotter autour . Carré constitué de 4 pôles de 12 pieds minimum de long et d'un poteau placé au centre. Le présentateur entre dans le carré par un côté désigné, effectue un tour autour du poteau d'au moins 90 degrés et ressort par un côté désigné. Il doit être dans le carré avec le cheval.

Trotter à travers. Obstacle constitué de pôles en L double L, V, U ou d'autres formes similaires. Les pôles doivent à 3 pieds minimum et à 4 pieds maximum l'une de l'autre. Le présentateur peut se trouver à l'intérieur ou à l'extérieur de l'obstacle

**Allez --bon courage et au travail
on vous attends nombreux en mai et septembre
lors de notre concours et de nos Futurités 2010.**